



ARRETE MUNICIPAL N° 246/2021 REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT RUE JEAN JAURES PENDANT LES FETES DE LA TOUSSAINT

Ville de Bruay sur l'Escaut

Nous, Maire de la Ville de Bruay-sur-l'Escaut,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2212-5 et L2213-1 à L2213-6 inclus,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant qu'il convient de prendre les dispositions nécessaires pour l'installation des commerçants pour la vente de fleurs au cimetière pendant les fêtes de la Toussaint,

ARRETONS

ARTICLE 1 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera considéré comme gênant sur le trottoir et sur l'aire de stationnement, rue Jean Jaurès, du n° 374 bis au n° 376 du mercredi 27 Octobre à partir de 5h00 au mardi 02 Novembre 2021 à 17h00.

ARTICLE 2 : L'installation des barrières délimitant le périmètre et des panneaux d'interdiction de stationner sera effectuée par les services techniques de la Commune.

ARTICLE 3 : Les commerçants seront tenus de respecter toutes les mesures de protection relatives au Covid 19 (distanciation, port du masque, désinfection, etc).


ARTICLE 4 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et sa publication.

ARTICLE 5 : Les véhicules en infraction au présent arrêté seront considérés comme gênants suivant les articles L325-1 à L325-3 et R417-10&11 du Code de la Route. Ils seront enlevés et mis en fourrière aux frais des propriétaires.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commissaire Divisionnaire Chef de circonscription de sécurité publique de Valenciennes, Monsieur le Chef de Pôle sécurité en charge de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Bruay Sur L'Escaut.

Fait à Bruay Sur L'Escaut,
Le 13 octobre 2021

Pour le Maire empêché
L'Adjoint à la Sécurité


Francis LEGRAND

